

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 43-DGRI Subventions (25.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11e) et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture Hip Hop.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'une part l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison du Hip Hop et d'autre part l'attribution d'une subvention à l'association Ghetto Style Movement ;

Sur l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée au titre de l'année 2019 à l'association Maison du Hip Hop, 1 passage de la Fonderie 75011 Paris. 2019-03631 ; 49385

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Ghetto Style Movement, 10 rue Henry Bossut 59100 Roubaix, pour l'édition 2019 du Fusion Concept World Tour, dont 5.000 euros au titre de la politique des relations internationales. 2019-03346 et 2019-03348 ; 103021

Article 3 : La dépense correspondante, soit 25.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris, dont 5.000 euros au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO